

SÉANCE DU 14 MARS 2023

AVIS N° 2023 / 20 / INCINERATEUR TOULOUSE / 4

PROJET D'ÉVOLUTION DU CENTRE D'INCINÉRATION ET DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE TOULOUSE-MIRAIL (31)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8,
- vu la décision n°2021 / 101 / INCINERATEUR TOULOUSE / 1 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet d'évolution du centre d'incinération et de valorisation énergétique de TOULOUSE-Mirail et désignant Mme Isabelle BARTHE et M Renaud DUPUY garante et garant de celle-ci,
- vu le bilan des garants de la concertation préalable sur le projet d'évolution du centre d'incinération et de valorisation énergétique Toulouse-Mirail en date du 13 janvier 2023,
- vu le rapport de réponse du maître d'ouvrage au bilan des garants de mars 2023,
- vu la décision N°2023 / 19 / INCINERATEUR TOULOUSE / 3 du 14 mars 2023, prenant acte des réponses du maître d'ouvrage et désignant Audrey RICHARD-FERROUDJI garante de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

Des points de vue différents se sont exprimés pendant la concertation notamment sur les politiques de prévention des déchets, le périmètre de provenance des déchets et donc le dimensionnement du projet objet de la présente concertation préalable. Les options rénovation ou reconstruction de l'usine de valorisation énergétique et dans ce cas la localisation du projet ont également fait l'objet de débat.

Le maître d'ouvrage prévoit de retenir le scénario de reconstruction sur site.

Suite à la concertation le maître d'ouvrage a pris en compte les demandes du public suivantes :

- S'agissant du dimensionnement, il propose de réduire la capacité de la future UVE à 240 000 tonnes (l'autorisation actuelle étant de plus de 300 000 tonnes). Il prend ainsi en compte les demandes du public et indique qu'il partage les objectifs de réduction avancés par les participants durant la concertation mais estime qu'il doit rester prudent dans ses prévisions pour garantir le traitement des déchets produits.

- S'agissant du périmètre de provenance des déchets, il indique que la future UVE n'accueillera plus les déchets ménagers issus de territoires, hors du département de Haute-Garonne.
- S'agissant de la localisation, il envisage pour l'heure une reconstruction sur site tout en s'engageant à étudier jusqu'à l'enquête publique les possibilités de sites alternatifs qui pourraient être identifiés.

Le maître d'ouvrage indique vouloir poursuivre les échanges initiés lors de la concertation et présente dans ce cadre un dispositif de concertation continue complet jusqu'à l'enquête publique et même durant la phase chantier.

RECOMMANDE QUE :

Le maître d'ouvrage rend publiques les études des sites alternatifs qui lui ont été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant.

Le maître d'ouvrage rend publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention mis en place sur chacun des territoires adhérents au syndicat et associe les parties prenantes au suivi et à la mise en œuvre de ces plans.

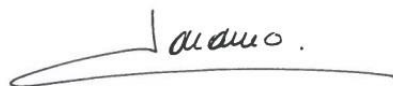
Le maître d'ouvrage élargisse la concertation en direction des publics plus éloignés du débat tout en poursuivant les actions prévues avec les parties prenantes identifiées lors de la concertation préalable.

Le maître d'ouvrage porte une attention toute particulière au dialogue avec les parties prenantes proches du site sur le devenir de cet espace une fois l'usine actuelle démolie.

Le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire.

Le maître d'ouvrage, après avis des garants, rend publiques les modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique et présente de façon détaillée le rôle des différentes instances qu'il envisage de créer.

La Présidente



Chantal JOUANNO